

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 23 Septembre (23/09/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRESENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint,**

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRESENTES :**

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint,**

M. Maurice ANDRAL (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Christine HEMERY), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Madame Marie CASTRO), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Madame Michèle AJELLO DUGUE est nommée secrétaire de séance.



07– 23 Septembre 2016

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DE L'EXERCICE 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame HEMERY

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 et suivants,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 24 Mars 2016 approuvant le Budget Primitif 2016,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 26 Mai 2016 approuvant la décision modificative N°1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2016 approuvant la décision modificative N°2,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires pour inscrire les crédits nécessaires à la revalorisation du point d'indice, aux travaux de reprise d'un bâtiment suite à un sinistre pris en charge par l'assurance et à l'inscription de crédits supplémentaires pour la réalisation d'un emprunt à des conditions financières avantageuses,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **ADOpte** la décision modificative n°3 au budget primitif 2016 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Réelles :	31 701.00 €	Réelles :	31 701.00 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	0.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>31 701.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>31 701.00 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
Réelles :	300 000.00 €	Réelles :	300 000.00 €
Ordre :	0.00 €	Ordre :	0.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>300 000.00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>331 701.00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>331 701.00 €</b>
------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

Le vote est effectué au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire à l'effet de notifier à Monsieur Le Sous-Préfet de Castelsarrasin et au Comptable public l'ensemble des pièces, dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

Pour copie conforme

Moissac le 26 septembre 2016

Le Maire,



Signature of Jean-Michel Henryot

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :